

Assurer le respect de votre dignité et de votre intimité

---

Assurer le respect de la confidentialité

---

Assurer le respect de l'anonymat

---

Désigner une personne de confiance

---

Prévenir et soulager la douleur

---

Transmettre ses directives anticipées

---

Protéger vos données personnelles

---

Nom de naissance au lieu du nom d'usage

---

Accéder au dossier médical

---

S'exprimer

---

Faire une réclamation ou un éloge

---



*A NOTER : Des projets de recherche sont réalisés à partir des données du Programme de Médicalisation des Systèmes d'Information (PMSI). Chaque personne dispose de droits d'accès, de rectification et d'opposition sur ces données qui s'exercent auprès du directeur de l'organisme gestionnaire du régime d'assurance maladie obligatoire auquel elle est rattachée.*

## Principales règles à observer de votre part

### Il est interdit :

- de fumer dans les locaux de l'hôpital, comme dans tous lieux publics
- d'apporter des fleurs et des plantes
- de venir avec des animaux, sauf les chiens d'aveugle
- de donner des pourboires au personnel

### Il vous est demandé :

- de respecter le personnel de l'établissement, le matériel et les locaux
- de respecter les autres patients et d'utiliser avec discrétion les appareils de radio et de télévision, de limiter les communications téléphoniques tard dans la nuit, de respecter les heures et le nombre de visiteurs.

Toute personne est tenue d'observer au sein de l'établissement une stricte hygiène corporelle. Le code de la route s'applique à l'intérieur de l'hôpital (respect des interdictions de stationnement gênant ou des places handicapées).

En cas d'infraction à la sécurité et à la tranquillité dans l'établissement, le directeur prend, avec l'accord du médecin chef de service, toutes mesures appropriées pouvant aller éventuellement jusqu'à la décision de la sortie de l'intéressé par le directeur.

